

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 11 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 11 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **MERCREDI 11 JUIN** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 03 juin 2025.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, SUBTIL Vanessa, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mme CROWYN Véronique.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme CATTY Christine a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.

M. BOULET Guillaume a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à M. BOULET Michel.

Mme BOULIER Amélie a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à Mme BLONDEL Suzette.

Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à Mme CROWYN Véronique.

Secrétaire de séance : M. LERMYTTE François

Fin de la séance : 20h30

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR L'EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION - SAS BIOMETHAVERT À THIEMBRONNE (62560) - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

2025-06-N° 8

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais nous a fait connaître, par courrier en date du 28 mars 2025, reçu le 10 avril suivant, que la SAS BIOMETHAVERT dont le siège social est fixé 24 rue de la Croix à THIEMBRONNE (62560) a déposé une demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur le site implanté chemin du Locquin à VAUDRINGHEM et d'un stockage déporté sur le territoire de la Commune de RUISSEAUVILLE, ainsi que pour l'épandage des digestats sur le territoire, entre autres, de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS.

En conséquence, ce dossier a été tenu à disposition du public en Mairies de VAUDRINGHEM et de RUISSEAUVILLE, du 22 avril 2025 au 28 mai 2025 inclus et un avis de consultation a été affiché en Mairie d'AIRE-SUR-LA-LYS le 10 avril 2025 afin d'assurer une bonne information du public.

La Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS étant concernée par l'épandage des digestats, l'avis du Conseil Municipal sur ce projet devra être exprimé et transmis dans les services préfectoraux au plus tard le 13 juin 2025.

Le Conseil municipal,

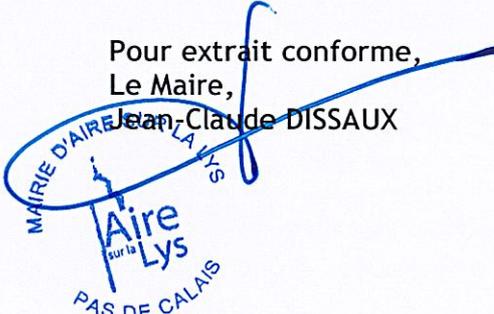
Après avoir entendu le rapport de Madame Odile BAUDEQUIN - Maire-Adjointe ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE, (Mme ALLAN Patricia) S'ABSTENANT :

ARTICLE UNIQUE - D'EMETTRE un AVIS FAVORABLE sur ce projet.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX



Mairie d'Aire-sur-la-Lys
Aire
sur la
Lys
PAS DE CALAIS